

Emetteur du document :

BOUET Alexandre	BOTU Philippe	GARCIA Severin	TAVELLA Charlene
GLATIGNY Grégory	COLLIARD Régine	GINOT VERON Valérie	TERRAZ Stéphane
MERLE Lorraine	CHAVOUTIER Sylvia	JACQUEMARD Julie	
MEUNIER Arnaud	CONTAMINE Christophe	JANIK Norbert	
MOLLANGER Edith	CREY Olivier	MANDALDJIAN Alain	
	DECOSNE Baptiste	MARTIN Aimé	
BERARD Jean-Christophe	DELAPIERRE Jérôme	PONSOT Patrick	
BONNET Stanislas	ETIEVENT Bernard	RICHARD Laurent	
BONTRON Hubert	FORAY Emeric	SAFFRE Pierrick	Diffusion alpinanews
Affichage BT jusqu'au		Affichage Bureau jusqu'au	
Autres destinataires			

Mod 002 indice 33

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION

DU

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE du Vendredi 10 novembre 2023

Membres titulaires présents : Bruno BLANCHE, Anne Marie BLANCHE HENRION, Jean Charles GACON, Richard MILLAN et Yoann MISTER

Direction : Alexandre BOUET, Gregory GLATIGNY et Edith MOLLANGER

1. Approbation du CR de la réunion précédente

Approuvé à l'unanimité

Report de l'approbation du Compte-Rendu CSSCT du 17 octobre 2023

-> reste des relectures des modifications à faire

-> l'approbation se fera par mail

2. Ajustement du fonctionnement du CSE

La Direction demande d'éclaircir le mode de communication pour bien identifier les interlocuteurs. Elle propose de n'utiliser que l'adresse mail générique du CSE pour les informations générales et d'utiliser les adresses personnelles des représentants notamment du secrétaire du CSE et du CSSCT.

Cette organisation est validée par les membres.

3. Embauches et affectations

* Embauches

Les embauches sont finalisées pour le service RM et billetterie



Date d'émission :

Référence :

Reste à valider un renfort au service piste et un agent service espaces ludiques

2 candidatures ont été reçues pour le poste RH -> une candidature interne et une externe

Il reste un poste électricien à recruter

* Affectations

Pas de gros changements. Les personnes concernées par des changements d'affectation ont été prévenues.

Le CSE demande à ce que les affectations soient connues plus tôt, par exemple avec les promesses d'embauche, avec tolérance de changement d'affectation jusqu'à la dernière minute. La direction répond qu'elle comprend l'attente des salariés mais qu'il est très difficile d'anticiper avant fin octobre du fait des retours des reconductions au 15/09.

Cependant elle se rapproche de l'encadrement d'exploitation pour voir si la communication des affectations peut être optimiser par rapport à aujourd'hui.

4. Prévision d'ouverture du domaine

3 vagues d'ouverture au public : 2 – 9 - 16 décembre

Possibilité de repousser les embauches et ouvertures au public jusqu'au 23 décembre si les conditions météo ne le permettent pas.

Le CSE demande à revoir l'organisation pour les saisons à venir avec plus d'anticipation et informations pour les salariés.

La Direction en prend note tout en précisant que les embauches se feront comme d'habitude, comme l'année dernière.

Le CSE précise qu'une embauche 3 jours avant ouverture au public est souhaitable pour une mise en place des appareils dans de bonnes conditions.

2 décembre : TC Saulire, TC et TSD Tougnète

9 décembre : TC Olympe, TC Rhodos, TSD Altiport, TSD Golf

16 décembre : tout le domaine

5. Changement d'horaire des appareils et l'organisation retenue

Pour TC Olympe :

Les ouvertures et fermetures se feront par 2 équipes -> pointage à 7h et pointage à 8h

-> un roulement sera organisé soit par cycle soit pendant le cycle

Le chef de station qui fermera G6 est encore à définir

Le CSE pose la question de l'information des salariés concernant ces changements d'horaires



Date d'émission :

Référence :

-> un point est à faire avec Philippe Botu

Le CSE pose la question à savoir si ce changement d'horaires entraîne une perte de salaire

-> La Direction répond qu'il n'y aura pas de perte de salaire car l'amplitude horaire reste la même. Il y aura un impact sur les RTT notamment pour les salariés qui viennent en « renfort » sur les horaires d'ailes de journée.

Le CSE prévient que cela peut être mal vécu par un certain nombre de salariés.

Le CSE demande si une permanence mécanique et électrique est prévue en cas d'incidence sur TC Olympe de 7h à 8h et jusqu'à 18h. La question n'est pas encore tranchée ; différents scénarios sont étudiés.

6. Décision du CSE pour la journée du 30 avril

Le CSE demande clairement que le dimanche soit payé double pour ceux qui ont travaillé ce jour-là et qu'aucune régularisation de prime dimanches/jours fériés en négative soit faite.

La Direction précise qu'il s'agit d'une problématique d'équité et non d'une affaire d'argent ; il n'est pas possible de payer la prime dimanches/jours fériés dans sa totalité et le dimanche 30 avril double.

De ce fait, la Direction propose de payer le dimanche 30 avril double moins le delta de la proratisation de la prime dimanches/jours fériés pour ceux qui ont travaillé le dimanche 30 avril.

Pour tous les autres, aucune régularisation en négative de la prime dimanches/jours fériés sera faite.

Le CSE accepte la proposition.

Une communication aux salariés concernés sera envoyée.

7. Avancement des groupes de travail (fiche de positionnement, fiche de présence, fiches de paie)

*Fiche de positionnement

Une réunion a eu lieu mardi 8/11 pour la fiche de positionnement Chef d'équipe

Une dernière réunion doit être organisée pour clôturer le sujet avant le début de saison

Question :

- Fiche de positionnement Menuisier -> la fiche existe mais est à revoir
- Fiche de positionnement Atelier Hiver -> est-ce qu'une fiche est à faire par rapport aux compétences supplémentaires en mécaniques ?
- Fiche de positionnement Agent Espaces Ludiques -> à faire courant décembre

*Simplification Fiches de présence et note explicative

Une réunion est à organiser avec Jean-Charles Gacon, Richard Millan et Julie Jacquemard



Date d'émission :

Référence :

*Fiches de paie

Toujours pas de réponse de la part du prestataire extérieur

Une réunion est à prévoir en même temps que celle pour les fiches de présence

8. Note d'information D2S2

Signé pour communication auprès des salariés

9. Blâmes et avertissements

RAS

10. Contrat de formation pour l'équipe du CSE

La Direction s'étonne du coût élevé (38 K€) de la formation SSCT et CSE. Elle précise que ce coût représente plus de la moitié du montant total versé au titre de la formation professionnelle de l'entreprise (59 K€). Elle rajoute que la prise en charge de l'entreprise est plafonnée et que le surplus devra être pris en charge sur les frais de fonctionnement du CSE.

Le CSE se renseigne auprès de l'organisme de formation afin de négocier le tarif proposé.

Les contrats formation sont envoyés au domicile des stagiaires.

Questions diverses

*Vote à organiser auprès des permanents et bi-saisonniers concernant l'annualisation

*Open resort

3 responsables au service billetterie ont été formées pendant 3 jours avec des échanges avec les autres sites de la CDA. Elles formeront ensuite les hôtesses de vente.

Le 23 octobre ouverture de la vente en ligne.

*Le CSE demande une estimation concernant les primes d'Intéressement et Participation. La direction répond qu'elle ne pourra pas donner les éléments précis avant la validation des comptes 2022/2023 par le conseil d'administration (début décembre).

*le CSE précise que les nouveaux salariés recrutés rentrent dans les bénéficiaires des cadeaux pour le Noël des enfants et des étrennes sans conditions d'ancienneté.

Bruno BLANCHE
Secrétaire du CSE

Alexandre BOUET
Président du C.S.E.